

VILLE DE LOUVIERS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2014**

PRESENTS : MM. LE ROUX, JUBERT, LÉCUYER, BIDAULT, DUVÉRE, JUHEL, WUILQUE, Mmes LANGEARD, PERCHET, M. PIRES, Mmes VAYRAC, HOFFMANN, TOUMERT, LEMAN, ROUZÉE, TERLEZ, M. BAZIRE, Mme BOISSEL, MM. DO ROSARIO, PRIOLLAUD, Mmes OUADAH, DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, MM. SAVY, YUNG, LIENARD, MARTIN, Mme DUMONT, MOMPLAY, MM. RENONCOURT et LARUE,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme BAUDET

A 11 heures Monsieur Franck MARTIN, Maire sortant, prend la parole et déclare la séance ouverte

Il rappelle le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 prévoyant la convocation du collège électoral les 23 et 30 mars 2014, si nécessaire, pour procéder à l'élection des conseillers municipaux.

- A Louviers, le scrutin du 30 mars a donné les résultats suivants :

- La liste « Réussir Ensemble – Louviers Alternative - Unis pour Louviers » conduite par Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD a obtenu 2830 suffrages. Elle obtient la majorité et dispose en conséquence de 25 sièges.

- La liste « Bravo louviers » conduite par Monsieur Franck MARTIN a obtenu 2647 suffrages. Elle obtient 7 sièges.

- La liste « Louviers bleu marine » conduite par Monsieur Ludovic LARUE a obtenu 697 suffrages. Elle dispose en conséquence de 1 siège.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus, classés par liste puis par date de naissance.

M. le Maire déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux, il constate le quorum.

QUORUM

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Absents : 0

Votants : 33

Avant de laisser la présidence, comme le veut la loi, au doyen d'âge de l'assemblée, M. Patrice YUNG, M. MARTIN veut dire quelques mots avant de quitter le fauteuil de maire.

« J'ai toujours beaucoup aimé un roman policier de Raymond Chandler qui titrait « trouble is my business » soit les «em... sont mon métier ». Le métier de maire c'est cela. En politique les joies sont fugaces, éphémères, les ennuis durables et permanents. J'espère que tous nouvellement élus vous en mesurez la charge. En politique, seule la victoire est jolie et je sais, que M. Priollaud, Mme Terlez et tous vos amis vous goûtez avec gourmandise les plus belles heures de votre mandat. Profitez-en, ces instants sont fugaces mais seule la victoire est jolie. Une victoire dont la légitimité malgré le faible écart de voix ne saurait être mise en doute. On sait que certains ont coutume lorsque l'écart de voix est faible de porter devant le terrain judiciaire un certain nombre de recours. Il n'en sera rien. Comme je l'ai dit le soir même des élections et avant même la proclamation officielle des résultats, nous reconnaissons la victoire de la liste conduite par François-Xavier Priollaud en toute lucidité.

En conclusion je voudrais du fond du cœur et même de toute mon âme remercier le personnel municipal pour le formidable travail que nous avons accompli ensemble pendant ces trois mandats, presque vingt ans, sous la direction successive de M. Blanluet, M. Coquelet et de Mme Berrebou à qui je tiens une nouvelle fois à rendre hommage. Ces services municipaux ont accompli un travail qui me permet de dire que nous avons travaillé avec des fonctionnaires d'élite car au-delà de la simple mise en œuvre du programme que les politiques élus leur ont proposé, ils ont mené ce travail avec un tel sens du dévouement qu'ils ont fait de leurs initiatives personnelles dans l'accomplissement de ce travail une des marques de leur action. C'est suffisamment rare et bien souvent ignoré par l'opinion publique pour être souligné. Les relations avec les représentants du personnel ont toujours été sans nuage et constructives. Il n'y a jamais eu de tension entre la municipalité et le personnel de la ville.

Les chantiers ouverts et qui ne sont pas terminés sont multiples. Le travail sur les chantiers en cours me permet de dire à l'équipe entrante que par souci démocratique nous n'avons pas voulu procéder au vote du budget 2014, pensant que le choix devait en revenir à l'équipe élue quelle qu'elle soit mais que bien évidemment grâce à la diligence de nos services, vous trouverez dans nos tiroirs et ordinateurs un budget complet qui permet d'accomplir tous les engagements de la précédente municipalité, un budget dont les chantiers sont tous intégralement financés sans augmentation d'impôts.

Il vous appartiendra de l'adopter ou de le rejeter ou de l'amender mais en tout cas j'espère que la liste entrante ne se livrera pas à la tentation si banale et si mesquine du coup de l'héritage, en disant que le poids légué par la municipalité précédente ne

permet pas de tenir ses promesses électorales ou de réaliser les chantiers en cours. Rien de tel, le budget est prêt, il intègre toutes les dépenses que nous avons annoncées et il se traduit par une augmentation zéro du taux des impôts locaux.

Enfin je souhaiterais dire un mot à mon équipe, qui bien évidemment est dans la peine car nous avons vécu des jours plus heureux, pour dire qu'elle doit partir la tête haute et fière du travail accompli pendant près de vingt ans. Nous laissons en héritage une ville aux finances saines, tous les budgets se sont traduits par des excédents, et bien évidemment la règle a été la stabilité fiscale sauf en deux occasions et donc nous laissons une ville dynamique, attractive, particulièrement bien équipée en services municipaux comme en équipements. Une ville surtout où il fait bon vivre, où le tissu social n'est pas en crise profonde. Les effets de la crise, nous avons réussi à les combattre en maintenant une politique d'animation, de présence municipale auprès des citoyens, de soutien aux citoyens dans leurs difficultés qui fait que Louviers ne donne nulle part libre cours à la violence ou à des dérapages urbains.

De plus, je dois dire à mon équipe que la victoire de nos adversaires ne vaut en rien jugement sur notre bilan. Le Président de la République lui-même l'a admis le vote des Français à ces élections municipales et c'est la première fois que cela se passe de façon aussi marquée, aussi brutale et massive, le vote des français a été lié au mécontentement, à la déception, à la méfiance vis-à-vis de la politique gouvernementale. Si le Président de la République qui en est le responsable l'admet, je ne vois pas pourquoi nous ne considérerions pas à Louviers qu'il en est de même, selon l'intuition fameuse de Jean-Pierre Pernaut de TF1, Louviers a voté comme le reste de la France, c'est-à-dire a exprimé un rejet profond de la politique gouvernementale qui s'est traduit par une forte abstention à gauche et par une poussée de la droite.

La seule particularité locale de ce scrutin, c'est l'émergence inquiétante d'un courant qui a surfé sur la méfiance de la politique pour arriver à cette étonnante présentation où à la télévision dimanche soir nous voyions Bruno Le Maire, le responsable de l'UMP se vanter du grand chelem accompli dans les villes de l'Eure au nom de l'UMP mettant en valeur la victoire très symbolique à Louviers de l'UMP pendant que défilait le nom de la liste comme apolitique.

J'en termine en disant qu'il a fallu l'alliance du mécontentement, de la déception, de l'amertume des Français vis-à-vis de la politique en général et de celle du gouvernement en particulier. Qu'il a fallu localement l'appoint d'une petite supercherie pour que la municipalité bascule. Je le dis au futur maire, ce socle électoral qui va maintenant être dissipé puisque tout le monde a compris maintenant que nous sommes avec une municipalité de droite dirigée par l'UMP. Je dis que ce socle électoral fragile lui permettra de maintenir l'élan acquis par Louviers et de conserver tout ce que nous avons pu apporter au service des Lovériens. Je lui souhaite bonne chance et de réussir à conserver pour les Lovériens l'acquis de nos trois mandats.

Je vous remercie. »

M. MARTIN laisse ensuite la présidence à M. YUNG.

Conformément à l'article L 2122-8 M. Patrice YUNG, doyen d'âge de l'assemblée, assure la présidence de l'assemblée jusqu'à l'issue de l'élection du Maire.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner Charles SAVY, benjamin de l'assemblée, aux fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- Election du maire
- Détermination du nombre de postes d'adjoints qui ne peut excéder 30% du nombre des conseillers soit 9 postes
- Election des adjoints

14-50 ELECTION DU MAIRE - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Président rappelle les modalités propres à l'élection du Maire.

Celle-ci a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et la majorité relative au troisième tour. Par majorité absolue il faut entendre plus de la moitié des voix.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

- Il rappelle les noms des candidats,
- Indique aux conseillers qu'ils disposent sur les sous mains des papiers nécessaires à l'indication de leur vote,
- Souligne que le bulletin ne peut comporter qu'un seul nom.

Monsieur le Président fait procéder aux recueils des votes comme suit :

- La corbeille de dépôt des bulletins est présentée à chaque conseiller à l'appel de son nom.
- Il est alors procédé au dépouillement en présence de deux assesseurs désignés par l'assemblée à la demande du président.
- Monsieur le Président assisté de la secrétaire de séance dénombre les bulletins pour déterminer le nombre de votants.
- Monsieur le Président énonce le nom porté sur le bulletin,

Monsieur le Président donne le résultat de l'élection.

M. PRIOLLAUD est élu par 25 voix, Mme TERLEZ obtient 3 voix, 5 bulletins blancs sont décomptés.

M. YUNG déclare M. PRIOLLAUD maire de Louviers et l'en félicite.

Le Président regagne la place qui lui a été assignée dans l'ordre du tableau

M. PRIOLLAUD, Maire de Louviers, prend la parole.

« Mesdames et Messieurs, chers amis, chers collègues, nous allons poursuivre l'ordre du jour de cette séance d'installation du conseil municipal et bien sûr je veux saluer le public très en nombre aujourd'hui. Je veux saluer Messieurs les sénateurs du département qui sont présents aujourd'hui. Avant de poursuivre l'ordre du jour je voudrais d'abord adresser mes remerciements aux habitants de notre ville qui nous ont accordé leur confiance la semaine dernière.

Cette confiance nous oblige. Elle nous oblige à réussir.

Je mesure la charge qui est désormais la nôtre : la charge confiée à ce nouveau conseil municipal et bien sûr, la charge qui est désormais la mienne comme nouveau maire de Louviers.

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends aujourd'hui mes fonctions et je veux, en ce jour si particulier, saluer l'engagement de mes prédécesseurs, de tous mes prédécesseurs, au service de notre ville.

L'engagement est une qualité qui se fait de plus en plus rare dans nos sociétés modernes et, au-delà des différences politiques, la communauté des élus a en partage cet engagement au service des autres : servir plutôt que se servir.

Le mandat de maire est à mes yeux le plus beau, le plus enthousiasmant de la République. C'est aussi, probablement, le plus difficile.

Le maire et son équipe municipale sont élus pour faire vivre la devise de la République sur le territoire de leur commune. Nous serons, pour Louviers, les garants de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Nous allons agir pour tous les Lovériens mais surtout, AVEC tous les Lovériens de tous les âges, de tous les quartiers, de toutes les communautés.

Nous conduirons notre action dans un esprit d'ouverture, d'apaisement et de rassemblement, loin des polémiques qui ne grandissent personne. Nous n'avons plus le temps, Monsieur Martin, des polémiques inutiles.

Nous prendrons nos décisions au regard d'un seul critère : l'intérêt général.

La tâche à accomplir est immense. Et je veux m'adresser à mon équipe municipale pour lui dire que les Lovériens ont besoin d'une totale disponibilité de sa part.

Je souhaite également que l'opposition, dans le respect de ses différences, prenne toute sa part à notre projet collectif. Aussi, je proposerai qu'un élu du principal groupe de l'opposition municipale puisse occuper la fonction de conseiller municipal délégué.

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues et amis,

Le conseil est installé. Le maire vient d'être élu, nous allons dans quelques instants procéder à l'élection des adjoints.

Nous sommes en ordre de marche et immédiatement prêts à nous mettre au travail.

Plusieurs décisions importantes doivent rapidement être prises :

- Dans huit jours, le 14 avril, nous débattons des orientations budgétaires, avant l'adoption d'un budget qui ne sera pas une tâche facile et je vous annonce que nous procéderons à l'adoption, avant l'été, d'un budget supplémentaire modificatif par rapport au projet initial transmis par l'équipe sortante.
- Il va aussi nous falloir rapidement nous prononcer sur la réforme des rythmes scolaires
- Nous allons engager immédiatement un plan d'urgence d'entretien et de sauvegarde des bâtiments communaux. Je présiderai également une réunion dès mardi après-midi sur la situation de la patinoire.

J'irai également, dès la semaine prochaine, à la rencontre des employés municipaux qui sont la force de notre ville. Et je souhaite aller à la rencontre de tous ceux qui participent à la vie de notre ville dans les différents services. J'aurai une attention et une écoute toute particulière à l'ensemble du personnel municipal. Je veux les écouter, échanger avec eux pour préparer l'avenir ensemble.

Vous l'aurez compris, le travail ne va pas manquer. Mais la tâche est exaltante !

Je vous remercie. »

Le Maire rappelle que conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après 2 tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Avant d'élire les adjoints, il convient d'en fixer le nombre. M. le Maire propose de nommer neuf adjoints.

Par 27 voix pour et 6 abstentions le Conseil fixe à neuf le nombre d'adjoints.

Il indique qu'une liste présentée par Mme TERLEZ a été déposée sur les tables. La liste « Bravo Louviers » ne pose pas de candidature, M. Ludovic LARUE non plus.

Les assesseurs rejoignent le Maire pour le dépouillement des votes. Il s'agit de M. LE ROUX Jean-Jacques et de Mme DUMONT Marie-Pierre.

Il est dénombré 33 bulletins dont 7 bulletins blancs et 1 nul.
La liste présentée par Mme Anne TERLEZ recueille 25 voix

Sont donc élus :

- 1^{er} adjoint : Mme Anne TERLEZ
- 2^{ème} adjoint : M. Jacky BIDAULT
- 3^{ème} adjoint : Mme Marie-Dominique PERCHET
- 4^{ème} adjoint : M. Pierre LECUYER
- 5^{ème} adjoint : Mme Caroline ROUZEE
- 6^{ème} adjoint : M. Jean-Jacques LE ROUX
- 7^{ème} adjoint : Hafidha Mme OUADAH
- 8^{ème} adjoint : M. Christian WUILQUE
- 9^{ème} adjoint : Mme Sylvie LANGEARD

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 12 heures en précisant que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra lundi 14 avril.

Fait à Louviers le 8 avril 2014

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD